

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 25 SEPTEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 18 septembre 2024

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Hassen SFAR, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Clémence BOUDET, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Fadilla DAHMANI, Robert LECOCQ, Frédéric MILLAC, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Christine DALLA VALLE.

POUVOIRS :

Fadilla DAHMANI À François NEBOUT,
Robert LECOCQ À Isabelle BOURIAU,
Frédéric MILLAC À Robert JABOUILLE,
Jean Leopold SIWE-NANA À Michel BONNEFOND,
Erika BONNEAU À Annie MARAIS,
Pascal BUCHEMEYER À Marianne IRIARTE-HUET,
Frédéric CROS À Sabrina BURON,
Christine DALLA VALLE À Sandra BISBAU.

MEMBRE ABSENT :

Mallory PEYRONAUD.

Monsieur Hassen SFAR a été nommé secrétaire de séance



N° 2024-095- Attribution subvention MJD

La Ville soutien la politique d'accès au droit pour l'ensemble des usagers et plus particulièrement celui des sojaldiciens au travers d'une convention permettant l'exploitation d'un local au Champ de Manœuvre, afin que la Maison de la Justice et du Droit puisse y tenir des permanences d'accès aux droits. Une subvention de 6.230€ annuelle leur est également accordée qui doit faire l'objet d'une délibération.

Dans l'optique du suivi de cette convention, quelques éléments bilans sont présentés ci-dessous, et annexés au présent rapport ainsi que la convention associée.

- Contenu des actions :
 - Rdv avec des conciliateurs de justice deux fois par mois
 - Rdv avec des avocats pour des permanences gratuites une fois par mois

- Statistiques de fréquentation en fonction du motif :
 - 696 usagers ont été reçus par le permanent dont 75% de sojaldiciens
 - 175 entretiens avec un conciliateur
 - 91 entretiens avec un avocat

Les motifs de consultations les plus récurrents sont les suivants : droits des étrangers (32.6%), droit civil (18.5%) et droit administratif et de la famille (11% chacun).

En application des dispositions :

- Du Code général des collectivités territoriales,
- Du Code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité d'offrir aux habitants de la commune et du quartier, un accès au droit en proximité, notamment en lien avec la démarche de la Politique de la Ville,

La Ville soutien la politique d'accès au droit pour l'ensemble des usagers et plus particulièrement celui des sojaldiciens au travers d'une convention permettant l'exploitation d'un local au Champ de Manœuvre, afin que la Maison de la Justice et du Droit puisse y tenir des permanences d'accès aux droits.

Une subvention de 6.230€ annuelle leur est également accordée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le versement de ladite subvention.

Fait et délibéré en mairie, le 25 septembre 2024.

Le maire,


François NEBOUT